

GRENOBLE ET SA RÉGION

ISÈRE La réévaluation des bases pour la taxe foncière, qui concerne tout le département, fait bondir de nombreux habitants

Taxe foncière : des habitants furieux, l'UNPI 38 monte au créneau

Alertée par des Isérois, la chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de l'Isère s'est saisie de la question. Elle pourrait aller en justice.

Lorsque Jérôme Aubreton, président de la chambre syndicale, a commencé à prendre connaissance des courriers reçus cet été par les redevables isérois de la taxe foncière, lui aussi a bondi.

■ Jérôme Aubreton : « On souhaite collecter un maximum de témoignages »

Cette « actualisation départementale de grande ampleur » -dixit Christophe Jaccou, directeur adjoint du pôle gestion publique à la DDFIP (notre édition du 28 août)- passe mal. Très mal. Jérôme Aubreton s'en explique : « Oui, ça interpelle. Nous avons déjà adressé un mail à tous nos adhérents pour collecter les mécontentements. On souhaite avoir un maximum d'exemples et d'informations car on veut savoir s'il s'agit d'un épiphénomène ou d'une intervention de fond. D'abord, on constate, ensuite on prendra une décision ». Une décision qui pourrait prendre la



En ville comme à la campagne, des milliers d'Isérois ont reçu un courrier de l'administration fiscale. Et pour la majorité, la pilule a vraiment du mal à passer. Photo Le DL/Jean-Benoît VIGNY

forme d'un recours en justice après le travail d'une avocate fiscaliste qui se penche sur la problématique depuis quelques jours pour l'UNPI 38.

Mais, déjà, le président de la chambre syndicale pose des questions : « Faire évoluer les bases, pourquoi pas, c'est un droit prévu dans le code général des impôts. Mais, quand on annonce 15, 20 ou 30 % d'augmentation, on se demande quels sont les éléments de confort qui ont été modifiés. Quand un immeuble date des an-

nées 60 (ce qui est le cas de plusieurs exemples dont nous avons pris connaissance, N.D.L.R.) tous les éléments de confort étaient à la norme car il s'agissait d'une obligation de construction. Autant, on peut discuter des immeubles d'avant 1948, autant il y avait bel et bien l'électricité et le chauffage dans les immeubles en plans courants. Sur les grands boulevards à Grenoble par exemple, c'est inadmissible ; les ascenseurs étaient installés à l'époque, le chauffage collectif aussi, arrêtons les

conneries, ça me fâche... »

■ « On n'est pas en monarchie, non ? »

Il s'interroge encore : « Depuis des années, les taxes augmentent et on pourrait peut-être dire que les évolutions ont déjà été prises en compte dans les augmentations. Et puis, dans ce courrier, il n'y a même pas une proposition pour étaler le paiement sur plusieurs années. En fait, ce courrier vaut acceptation si vous ne le contestez pas dans les deux mois et c'est là

REPÈRES

- L'administration fiscale iséroise a décidé de conduire une opération d'actualisation des bases dans tout le département.
- Ces derniers jours, des milliers d'Isérois ont reçu un courrier pour les informer de leur nouvelle base.
- « L'objectif, dit le directeur adjoint de la DDFIP, c'est bien de fiabiliser la base car il en va de l'équité fiscale. »
- Selon la DDFIP, la moyenne de l'augmentation a été calculée par les services de l'État pour une « variation moyenne de 60 euros ».

Une avalanche de témoignages

Suite à notre appel à témoignages envoyé sur les réseaux sociaux, des dizaines d'exemples nous sont parvenus. Et, dans leur immense majorité, c'est l'incompréhension et/ou la colère qui dominent. « Bon nombre de nos propriétaires nous contactent estomaqués par l'élévation exorbitante de leur taxe foncière, raconte une Grenobloise, agent immobilier. Ils pensent que cela est lié à la suppression de la taxe d'habitation. »

Cette famille de Pierre-Châtel ne comprend pas plus : « Nous avions une base à 2231 elle passe à 2504 (+12 %). Notre maison, que nous avons achetée en 2015, a été construite en 2007, avec les éléments de confort standard de base. » 12 % ici et... 136 % là à entendre cette habitante de Champ-près-Froges « La base passe de 625 € à 1480 €, selon les critères de confort que j'avais remplis suite à un papier envoyé après notre achat. » Un Grenoblois s'empare : « J'ai reçu ce magnifique courrier qui prétend que mon appartement des années 60 n'avait sûrement pas le même confort à l'époque. Dans les détails, ils parlent de douche, de WC, de l'eau et de

l'électricité, choses qui étaient évidemment déjà en place lors de la construction ! Bref, ils nous prennent encore pour des cons et des vaches à lait... C'est épuisant de se battre contre ce système qui nous enfonce à petit feu dans la précarité... »

De Grenoble à Bourgoin-Jallieu, de La Salle-en-Beaumont au Grand-Lemps, des cours urbains aux territoires ruraux, les témoignages affluent et disent aussi beaucoup de la défiance des Isérois envers l'administration fiscale, l'État et, in fine, le gouvernement.

Une bonne nouvelle pour quelques-uns...

Mais il y a aussi ceux (plus rares visiblement) pour qui le courrier fut une sacrée bonne nouvelle. Ainsi, ces propriétaires à La Mure d'une maison mitoyenne des années 70 ont vu leur base passer de 1249 à 1136 (-9 %). Ou ces habitants de Saint-Just-de-Claix qui enregistrent une baisse de 29 % de leur base ! Eux n'appelleront pas le numéro mis à disposition des redevables ce lundi 2 septembre. Mais il y aura les autres, tous les autres...

J.-B.V.

LE VERSOUD Le refuge de l'Apagi arrive difficilement à l'équilibre financier, deux subventions lui font notamment défaut

Le refuge pour animaux peine à boucler ses fins de mois

L'Association pour la protection des animaux Grenoble et Isère (Apagi) qui gère un refuge au Versoud a dû organiser une cagnotte en ligne pour équilibrer son budget. Ce dernier est dans le rouge depuis le retrait de deux subventions.

Depuis 1976, l'Apagi accueille chiens et chats abandonnés dans son refuge du Versoud avec l'objectif de prendre soin d'eux et de leur trouver de nouveaux propriétaires. En effet, si un chien est trouvé sur

la voie publique, la gendarmerie l'emmène à la fourrière et son propriétaire doit le récupérer sous huit jours. En cas contraire, les animaux sont euthanasiés. C'est là qu'intervient l'Apagi qui récupère tous les animaux sur le point d'être tués. « Si la fourrière voisine n'euthanasie que 0,3 % des animaux qui leur parviennent, c'est parce qu'on est là ! » explique Jean-Marc Trémoulet, vice-président de l'association.

Une des principales structures d'accueil

« On fournit des soins et de la nourriture adaptée aux chiens et aux chats » explique Jean-Marc Trémoulet. « On fait également appel à des éducateurs canins lorsque cela est nécessaire et nos 400 bénévoles arrivent à faire sortir les chiens une fois par jour. Notre mission est ensuite de leur trouver une nouvelle famille ». Avec en moyenne 10 animaux recueillis chaque semaine, l'Apagi est une des structures qui récupère le plus de chiens dans le département. Mais cela coûte cher, à commencer par les quatre employés que compte l'association. Sur un budget annuel d'environ 200 000 €, la moitié est dédiée aux salariés. Reste les frais de vétérinaires estimés à plus de 70 000 €, les charges du site ainsi que la nourriture. Le terrain leur est en revanche prêté par la Métropole qui y effectue également des travaux de rénovation. L'essentiel de leurs revenus est assuré par des subventions de collectivités ou de fondations comme celle de Brigitte Bardot ou 30 millions d'amis. Les dons représentent eux 25 % de leurs revenus.

Un trou de 15 000 €

Problème : depuis deux ans, l'Apagi ne touche plus de sub-



De gauche à droite : Jean-François Charles, trésorier de l'association, Stéphanie Hauser, secrétaire et responsable des réseaux sociaux et Jean-Marc Trémoulet, vice-président. Photo Le DL/Guillaume PAVIS

Les explications du Grésivaudan et du Département

Le 8 juillet dernier se tenait le conseil communautaire du Grésivaudan au cours duquel des membres de l'Apagi interpellèrent les élus sur le non-renouvellement de leur subvention en ces termes : « Mesdames et messieurs du Grésivaudan, vous nous avez abandonnés, refusant depuis deux ans l'allocation de 5 000 euros que, pourtant, l'ensemble des conseillers communautaires votaient à l'unanimité chaque année. » Le président du Grésivaudan Francis Gimbert leur répondait alors que « le domaine d'action de l'association relève du pouvoir de police du maire. C'est un juste rééquilibre entre l'intercommunalité et les communes ». Concernant la dotation d'une enveloppe de 10 000 € octroyée par le Département de l'Isère, celle-ci n'est plus fléchée de la même manière,

passant d'un financement pour le fonctionnement à un financement pour l'investissement. Or, l'Apagi dit ne pas avoir de besoins en investissements, leurs principaux postes de dépenses étant concentrés dans le paiement des salariés et les frais de vétérinaires et de nourriture. Un changement de nature de la subvention que le Département justifie par le « Pacte financier » imposé par l'État aux collectivités plafonnant la hausse annuelle du budget de fonctionnement à 1,2 %. La collectivité dit devoir faire face en parallèle à une demande croissante de subventions de la part des usagers dont elle a la compétence (allocataires RSA, petite enfance...). Elle se voit ainsi contrainte de compenser cette hausse en économisant dans d'autres secteurs puisant dans le fonctionnement.

LE DICO DES LE COLLÈGE

Le nouveau dictionnaire de la langue française d'aujourd'hui pour tous

40 000 mots parmi les plus recherchés sur le Wiktionnaire

100 000 définitions

30 000 synonymes, antonymes et expressions

Adapté du Wiktionnaire

proposé par le dauphiné rue des écoles

14,90 € seulement

En vente chez votre marchand de journaux et sur : boutique.ledauphine.com / 04 76 88 70 88

Les jours clés SUZUKI

SUZUKI CELERIO PRIVILÈGE

7 490 €

PRIME À LA CONVERSION DÉDUITE

Way of Life!

*Un style de vie!

5 Portes | 5 Places | Air conditionné | Connexion Bluetooth®

Réservez votre essai sur www.suzuki.fr

Consommation mixte CEE gamme Suzuki Celerio (1700km) : 3,9. Émissions CO2 (NEDC-WLTP) : 89 - 108 g/km.

(1) Prix TTC de la Suzuki Celerio 1.2 VVT Privilege (Modèle présenté), hors peinture métallisée, après déduction d'une remise de 2 500 € offerte par votre concessionnaire Suzuki et de 1 500 € de prime à la conversion*. Offre réservée aux particuliers valable pour tout achat d'une Celerio immatriculée le 23 août 2019 livrable avant le 30 septembre 2019, en France métropolitaine, dans la limite des stocks disponibles en concession. (2) Bluetooth® est une marque déposée de Bluetooth SIG. Prix TTC clés en main, tarif au 01.01.2019. **1 500 € de prime à la conversion conformément aux dispositifs du décret n° 2013-737 du 16 juillet 2013 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants. Voir conditions sur service-public.fr.

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme éché.

SEYSSINET ALPES AUTO

Avenue du Général de Gaulle
38170 Seyssinet - Grenoble - 04 76 21 73 07
www.seyssinetalpesauto.fr